

# Communiqué de presse

## Éoliennes et chauves-souris



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE  
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

le 25 Mai 2021



Cadavre d'une noctule commune trouvée au pied d'une éolienne © Laurent Arthur

### Le déploiement des éoliennes, un problème majeur pour la biodiversité : assisterons- nous silencieusement à la disparition des chauves-souris ?

L'extension de l'industrie éolienne pose actuellement un problème majeur à la biodiversité et particulièrement aux chauves-souris. Son accroissement en nombre de machines a maintenant une incidence directe sur les populations d'espèces qui naviguent à hauteur des pales. C'est le cas des trois espèces de Noctules qui sont parmi les plus impactées. Les projections statistiques sur les populations de Noctules communes françaises donnent des baisses de 88% des effectifs en une quinzaine d'années et les éoliennes sont la première cause d'accidentologie pour ce taxon.

La régulation des machines, qui limite leur fonctionnement pendant les périodes les plus dangereuses pour les chauves-souris, a certes permis de faire baisser localement la mortalité sur quelques parcs, mais ces bridages n'empêchent pas totalement cette mortalité même avec des régulations sévères. Actuellement, seule une minorité de machines sont régulées en France, là où l'Allemagne et la Suisse, par exemple, régulent l'ensemble de leurs parcs.

Plus inquiétant, les pales des aérogénérateurs de nouvelle génération se rapprochent de plus en plus du sol (une vingtaine de mètres), c'est donc la quasi-totalité des espèces de chauves-souris qui risquent d'être concernées par ces collisions. Actuellement les chiffres de mortalité sont évalués à 200 000 morts par an en Allemagne et la France se rapprocherait de ces projections selon les spécialistes. Les chauves-souris qui se reproduisent lentement, avec un petit par an, ont un accroissement démographique incompatible avec ces prélèvements massifs continus.

Il est indispensable que la protection de cette biodiversité soit prise en compte de manière urgente face à la multiplication des parcs. Dans l'état actuel des choses, l'industrie éolienne, qui est certes une énergie renouvelable, ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse.

---

La **Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères** est une association créée en 1977 dans le cadre de l'élaboration du premier Atlas des Mammifères sur le territoire français. La SFEPM œuvre en tant que tête de réseau associative à l'échelle nationale, à travers un collectif de naturalistes amateurs ou professionnels aux compétences variées, pour une meilleure connaissance et coexistence avec les mammifères en France. *Plus d'informations sur la SFEPM : [www.sfepm.org/tout-savoir-sur-la-sfepm.html](http://www.sfepm.org/tout-savoir-sur-la-sfepm.html)*

Le **Groupe Chiroptères de la SFEPM** rassemble l'ensemble des naturalistes, amateurs et salariés, de France œuvrant en faveur des chauves-souris (chiroptérologues). Ce Groupe Chiroptères est composé de plusieurs groupes de travail, dont le **Groupe de Travail éolien**. Celui-ci s'est fixé pour objectif d'améliorer la prise en compte des chauves-souris lors de l'implantation des parcs éoliens, en proposant notamment des recommandations pour les documents réglementaires et en accompagnant les services de l'État dans la prise en compte de cette biodiversité. *Plus d'informations sur le Groupe de Travail éolien : [www.sfepm.org/le-groupe-chiropteres-national.html](http://www.sfepm.org/le-groupe-chiropteres-national.html)*